

DEUX CAS DE FRACTURE DE LA COLONNE VERTÉBRALE (1)

Par ALPHONSE MERCIER,

Docteur en médecine de l'Université de Paris, Médecin de l'Hôpital Notre Dame.

Les pièces pathologiques que je désire vous montrer ce soir proviennent d'un homme et d'une femme morts il y a quelques jours des suites d'une fracture de la colonne vertébrale. Avant d'en venir à nos deux observations, je me permettrai de vous rappeler les points saillants qui touchent à l'étiologie et au mécanisme de ce genre de fractures.

Les fractures de la colonne vertébrale sont d'abord peu fréquentes et nous voyons dans le Traité de Chirurgie, où j'emprunte ce qui suit, que Malgaigne pendant onze années de service hospitalier à l'Hôtel-Dieu n'en a rencontré que 14 cas.

La fracture peut intéresser, isolément ou ensemble, les apophyses épineuses, les apophyses transverses, les lames, et les corps vertébraux. La plus fréquente de toutes, est la fracture des corps vertébraux, et c'est de cell-là dont nous allons surtout nous occuper.

La fracture des corps vertébraux suit les grands traumatismes et relève de causes directes ou indirectes. D'ordinaire il s'agit de chute d'un lieu élevé, comme dans le cas du soldat qui se brise les reins en plongeant d'une grande hauteur dans une eau peu profonde. Parmi les chocs directs, la chute d'un corps pesant, des éboulements, des coups de feu sont les causes les plus nombreuses.

Le mécanisme de la fracture des corps vertébraux n'a été bien établi que dans ces dernières années, et l'on admis long-temps avec Boyer, Dupuytren, etc., que ces fractures étaient toujours de cause directe, et que les chocs transmis n'avaient ici aucune influence. Louis, le premier, puis Malgaigne, émirent une opinion contraire. Pour eux, dans la plupart des cas, ces fractures avaient lieu par contre-coup, à la suite d'une flexion forcée de la colonne vertébrale, soit en avant, soit en

(1) Communication faite devant la Société Médicale de Montréal, séance du 22 avril 1892.